PROJET EOLIEN A TILLIERES-SUR-AVRE

COMITE DE SUIVI

COMPTE-RENDU REUNION DU 17 JUIN 2026

À TILLIERES-SUR-AVRE, EURE, NORMANDIE



Compte-rendu rédigé par Quelia, mandatée par Statkraft et KDE ENERGY France

LES PARTICIPANTS 2
INTRODUCTION 3
➲ Présentation du comité de suivi 3
➲ Présentation des porteurs de projet 4
DIALOGUE ET INFORMATION 5
➲ Lettre d'information et appel à volontaires 6
LES ENERGIES RENOUVELABLES ET L'EOLIEN POUR QUOI FAIRE ? 7
➲ L'électrification des usages 7
➲ Le stockage de l'électricité 7
➲ Les objectifs pour l'éolien 8
LES PARAMETRES POUR DEFINIR LA ZONE D'ETUDE A TILLIERES-SUR-AVRE 9
➲ Le potentiel vent 9
➲ Consultation des mairies avant l'engagement des propriétaires fonciers 9
➲ La prise en compte des habitations 10
➲ La prise en compte des servitudes techniques 10
➲ Un potentiel de 5 éoliennes maximum 11
L'ETUDE PAYSAGERE 12
LES ETUDES ECOLOGIQUES (FLORISTIQUE ET FAUNISTIQUE) 13
➲ Premiers résultats 14
➲ Des espèces invasives (flore) 14
L'ÉTUDE ACOUSTIQUE 15
➲ Méthodologie 15
➲ Respect de la réglementation 15
LES RETOMBEES FINANCIERES 16
➲ Pour les collectivités 16
➲ Pour les propriétaires et exploitants agricoles 17
➲ Pour les habitants 17
Le calendrier du projet 18
QUESTIONS-REPONSES 19
➲ Performance et temps de fonctionnement des éoliennes 19
➲ La rentabilité du futur parc éolien 19
➲ D'où viennent les éoliennes ? 19
➲ La taille des éoliennes 19
➲ L'impact de l'éolien sur la valeur immobilière 19
➲ Combien de temps dure le bail de l'exploitation ? 20
CONCLUSION 20
CONTACT 20

Les participants

13 personnes ont participé à la réunion de travail.

Participants

Commune de Tillières-sur-Avre
GOUTTEFARDE Fabien, Maire
FRANCHET Marie-Claude, Adjointe au Maire
PEDOT Nathalie, Conseillère Municipale
DELPORTE Florian, Conseiller Municipal

Commune de Breux-sur-Avre
POURVU Alexandre, Maire

Commune de Piseux
DELHÔME Sophie, Maire

Agglomération de Dreux
OUJDIJ Ilham, Chargée de projet ENR

Siège 27
GIRARD Mathilde, Responsable service transition énergétique

Propriétaire Foncier
Frédéric Bony

Statkraft et KDE ENERGY France - Porteurs du projet

FAVRESSE Léa, Cheffe de projet, Statkraft
COZE Olivier, Responsable activité Eolien, KDE ENERGY France

Animation

DELATTE Constant, Concertant, Quelia
LEFÈVRE Emma, Concertante, Quelia

Personnes et organismes excusés

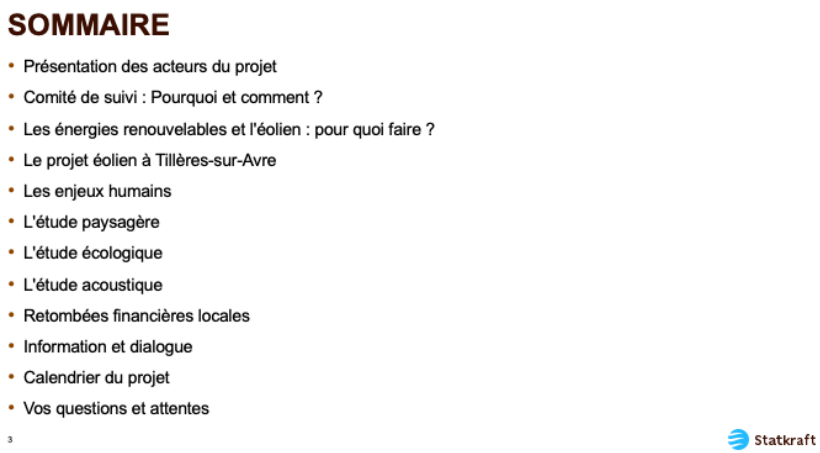
Commune de l'Hosmes
Commune de Sainte Marie d'Attez
Commune de Courteilles
Intercommunalité Normandie Sud Eure
BOUCHER Daniel, Propriétaire Foncier
BONY Marie, Propriétaire Foncier
BOURGEOIS Nathan, Propriétaire Foncier
BONTE Fabien, Exploitant agricole

Introduction

➲ Présentation du comité de suivi

M. le Maire de Tillières-sur-Avre accueille les participants et les remercie de leur présence, il indique qu'une présentation du projet éolien a précédé cette réunion le 15 juin 2026 en conseil municipal.

Constant Delatte, Quelia, explique que le comité de suivi est une démarche volontaire de Statkraft et KDE ENERGY France, qu'il fera l'objet d'un compte rendu public. L'objectif de la réunion est d'échanger et d'exprimer les différentes attentes qu'il peut y avoir vis-à-vis du projet.



Présentation des porteurs de projet

Le groupe Statkraft

Société publique norvégienne, Statkraft est un des leaders mondiaux du secteur des énergies renouvelables.

Nous sommes le plus grand producteur d'énergie propre en Europe.

Notre expertise plus que centenaire fait de nous un acteur de reference du secteur dans le développement de centrales renouvelables et des marchés de l'électricité.

1895
Année de création du groupe Statkraft

100%
Etat norvégien actionnaire à 100%

8,7
Milliards d'euros de chiffres d'affaires en 2023

5 Statkraft

Léa Favresse présente Statkraft, groupe norvégien, qui se développe en France avec 8 parcs éoliens en activité.



62 TWh
de production d'énergie

97%
d'énergies renouvelables



Près de
6 000
collaborateurs dans 20 pays

372
centrales de production d'électricité dans le monde



Entreprise publique
100%
détenue par l'Etat Norvégien

Statkraft en France

- Présente en France depuis **2009**

Nos activités : Solaire, Eolien, Activités de marché

- L'éolien
  - Présence sur **5 regions**
  - Total de **8 parcs en activité**
  - Puissance totale de **59,7MW**
  - Production équivalente à la consommation de plus de **23 000 foyers**



7 Statkraft

Le parc éolien de Derval en Loire-Atlantique

- Parc éolien mis en service en 2007
- 3 machines Senvion MM82 2MW unitaire
- Puissance totale : 6MW
- Production annuelle 16GWh (donnée 2023)
- Acquisition Statkraft en 2021



8 Statkraft

2007
Mise en service du parc éolien

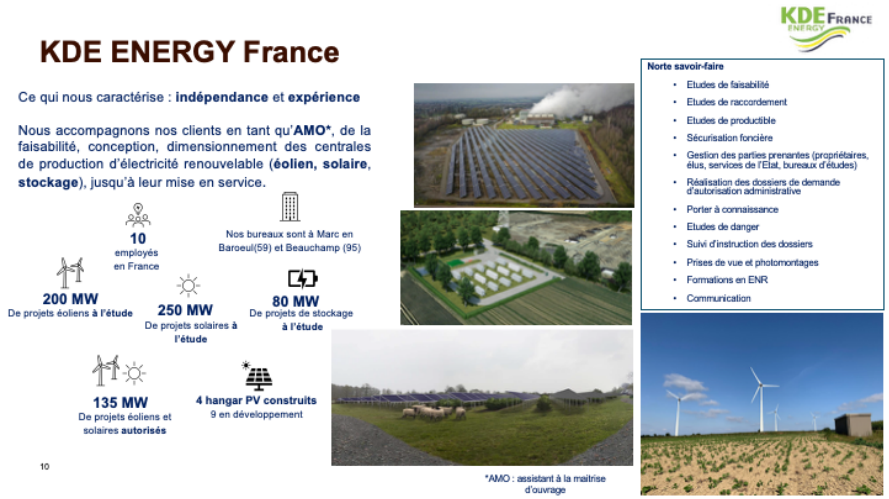
2021
Acquisition par Statkraft

3
Éoliennes de 2 MW

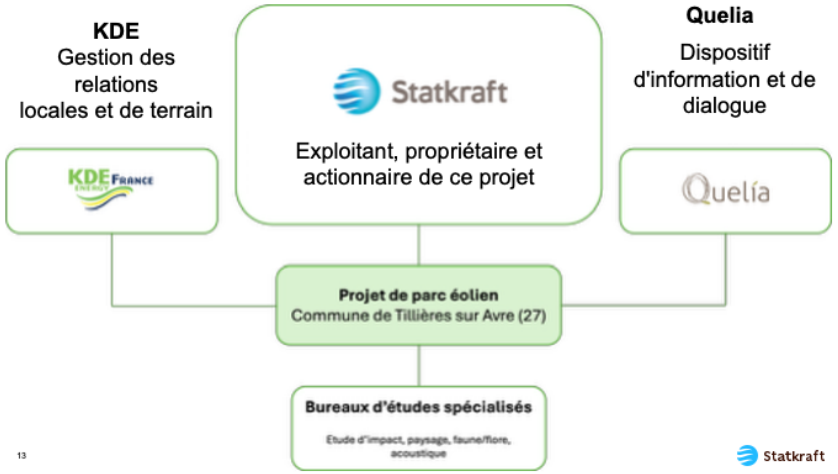
6MW
Puissance totale



16 GWh
Production annuelle (2023)



Olivier Coze présente KDE ENERGY France qui est en charge des relations de terrain (collectivités, propriétaires fonciers et exploitants agricoles).



Dialogue et information

Quelia présente le dispositif de concertation mis en place volontairement par les porteurs du projet.



➲ Lettre d'information et appel à volontaires

Un millier de lettres distribuées



Mi-avril 2026, près d'un millier de lettres d'information ont été distribuées en boites aux lettres dans les différents hameaux autour du projet ainsi que dans tout le bourg de Tillières-sur-Avre. Elle a été déposée en mairie à Piseux et à l'Hosmes également.

7 habitants volontaires pour participer aux échanges

Les habitants étaient appelés à participer aux échanges sur le projet. Au jour de la réunion 18 personnes avaient contacté Statkraft, parmi elles 7 personnes se sont portées volontaires. Toutes ont reçu une réponse par email de la part de Statkraft.

Comité de suivi

Quelia explique le rôle du comité de suivi (informer, suivre le projet et relever les attentes et engagements) :

- Comité de suivi lancement – 17 juin 2026 : avec les collectivités
- Comité de suivi Biodiversité – Automne 2026 : avec les collectivités et organismes environnementaux
- Comité de suivi Paysage – Printemps 2027 : avec les collectivités, acteurs du tourisme et riverains volontaires



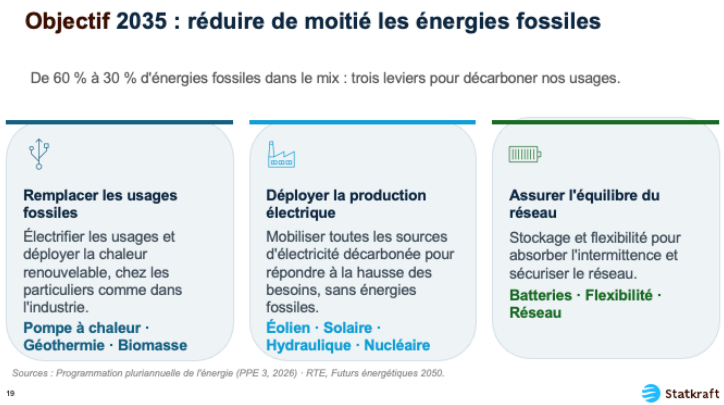
Permanence d'informations

Une permanence d'information ouverte au public sera tenue lorsque les photomontages seront disponibles au printemps 2027.

Consultation publique réglementaire

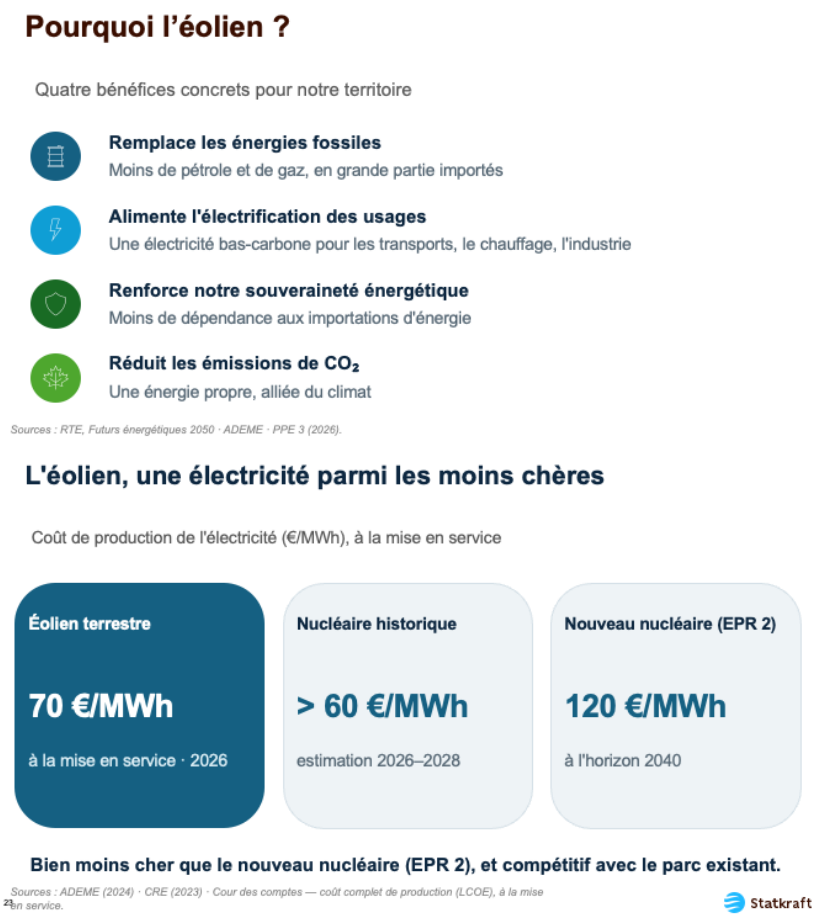
Lors de la CPVE (enquête publique réglementaire qui aura lieu pendant l'instruction du dossier ICPE par les services de l'Etat en 2027), les riverains situés dans un rayon de 6 km autour du projet seront consultés et invités à se prononcer, ainsi que les conseils municipaux dont celui de Tillières-sur-Avre.

Les énergies renouvelables et l'éolien pour quoi faire ?



➲ L'électrification des usages

KDE ENERGY France et Statkraft expliquent que le projet s'inscrit dans un contexte de besoin croissant en électricité décarbonée, pour des usages domestiques et industriels. Les énergies renouvelables, dont l'éolien fait partie, sont un des moyens.



➲ Le stockage de l'électricité

L'électrification des usages nécessite également des réseaux électriques plus flexibles et adaptables, notamment grâce au développement de solutions de stockage de l'électricité. Ce stockage est réalisé par le biais de batteries lithium placées et raccordées au plus près des postes du

gestionnaire de réseau, ou "couplées" aux centrales de production solaire.

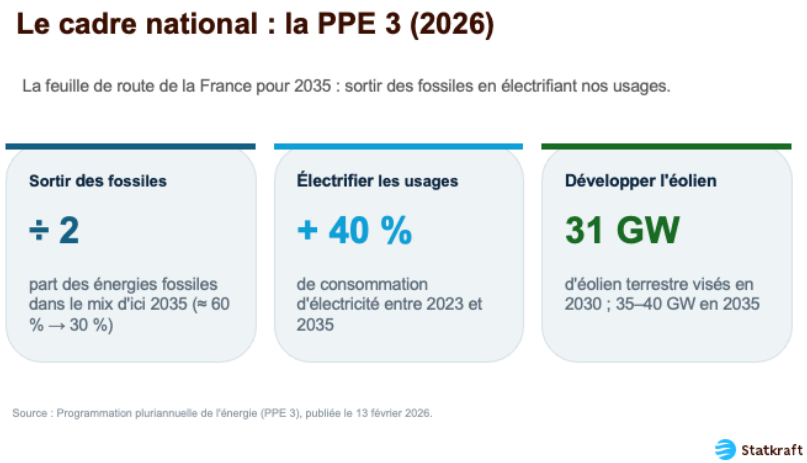
Il est précisé que plusieurs projets de stockage sont en développement sur le territoire sur le territoire de la Communauté de communes (100 MW de stockage, par d'autres porteurs de projets).

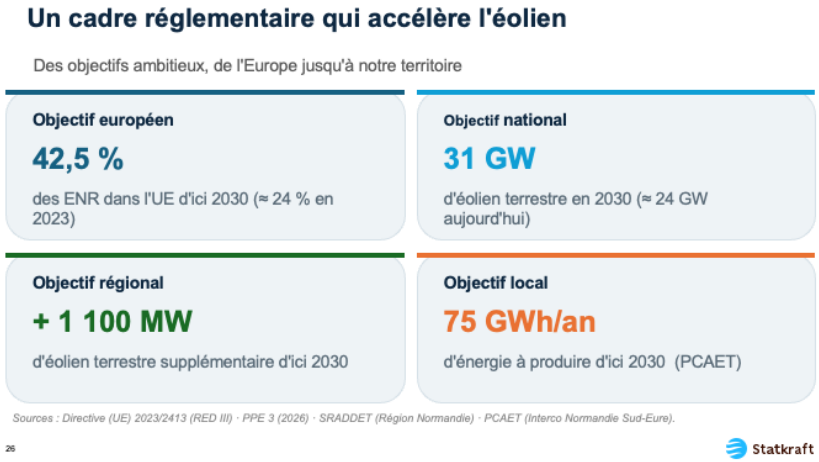
Cette pratique est aujourd'hui largement déployée sur les projets solaires afin d'adapter l'injection dans le réseau aux besoins de consommation.

Le projet éolien de Statkraft est destiné à injecter l'électricité en direct à 100% à ce jour, et n'aura donc pas de batteries (stockage). Il est possible que dans le futur les contraintes de réseau évoluent.

➲ Les objectifs pour l'éolien

Le projet de parc éolien à Tillières-sur-Avre s'inscrit dans une dynamique européenne, nationale et régionale et contribue aux objectifs locaux de production d'électricité éolienne.





Les paramètres pour définir la zone d'étude à Tillières-sur-Avre

Le maire de Tillières-sur-Avre fait remarquer les municipalités et les porteurs de projets ont peu de marge de manœuvre lors de l'implantation d'un projet éolien.

Léa Favresse de Statkraft explique les différentes servitudes qui sont prises en compte pour déterminer la zone d'implantation. Le vent, les axes de circulation, les zones proches des habitations mais également les zones de vol de l'armée sont à intégrer dans l'étude. Cette accumulation va aider à déterminer la zone d'implantation.

Le projet à Tillières-sur-Avre



30 Source : cartes.gouv (2026)

Statkraft

➲ Le potentiel vent

Le potentiel éolien du site à Tillières-sur-Avre

Présente une vitesse de vent de **6.88 m/s**

Dans "la plaine de Saint-André de l'Eure", **zone identifiée comme propice** au développement éolien par l'Interco Normandie Sud Eure.

31 Sources : Global Wind Atlas (2026) · PCAET, diagnostic de l'Interco Normandie Sud Eure (2025)

Statkraft

Le potentiel éolien local estimé est favorable, l'installation du mât de mesure en mai 2026 permettra toutefois de disposer de relevés plus précis, prenant en compte les variations saisonnières propres au site.

➲ Consultation des mairies avant l'engagement des propriétaires fonciers

Le maire de Tillières-sur-Avre rappelle que les accords fonciers sont signés entre les propriétaires et les porteurs de projet et non avec les mairies.

La démarche de KDE ENERGY France et Statkraft consiste à consulter en priorité les municipalités avant d'engager et faire signer les propriétaires fonciers. À ce stade, les engagements fonciers concernent uniquement Tillières-sur-Avre.

Une opportunité sur la commune de Piseux

Il est également possible d'étudier le potentiel sur la commune de Piseux dans le prolongement immédiat de la zone d'étude. M. Coze, KDE ENERGY France, a cherché à contacter la mairie de Piseux en 2025 et 2026. Mme DELHÔME, maire de Piseux, présente, précise que les sollicitations pour l'éolien étant si nombreuses, cette démarche de M. Coze a pu passer inaperçue en mairie, mais qu'il est essentiel qu'un échange ait lieu avec la mairie avant toute démarche pour engager du foncier privé sur sa commune. Après celle d'avril 2026, il est prévu une deuxième rencontre bilatérale à l'été 2026.

Mme Girard, SIEGE 27, indique qu'une commune ou collectivité a tout intérêt à être active vis-à-vis des opportunités sur son territoire ou les territoires voisins pour optimiser les éventuelles retombées fiscales notamment.

Statkraft prend en compte l'avis de la municipalité

Statkraft explique que sa démarche en tant que porteur de projet est de concevoir un projet dans une logique d'écoute des collectivités concernées.

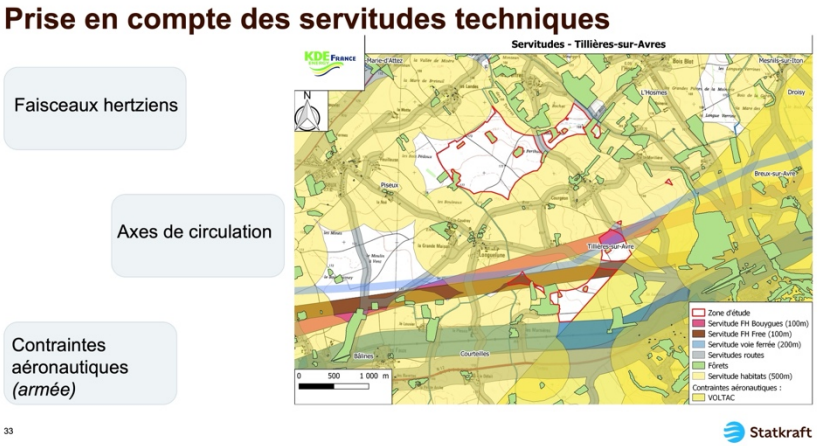
➲ La prise en compte des habitations

La prise en compte d'une distance minimum de 500 m aux habitations est le premier paramètre dans la définition de la zone d'étude (zone entourée en blanc sur la carte).

- Définition de la Zone d'Implantation Potentielle qui respecte :
  - Une distance minimale de **500m** aux habitations
  - L'évitement des boisements
  - Les contraintes militaires et aéronautiques
  - La proximité aux infrastructures existantes pour une insertion cohérente dans le paysage.

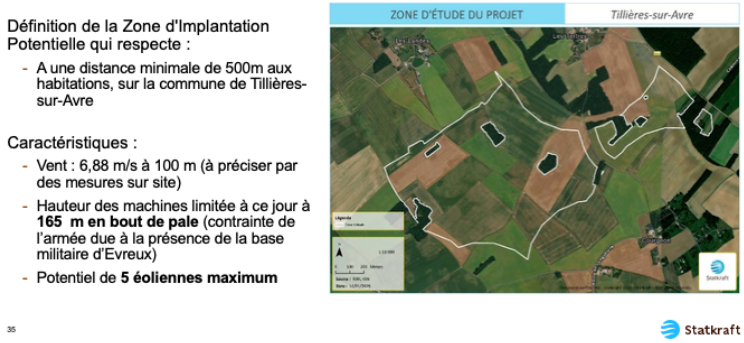


➲ La prise en compte des servitudes techniques



La zone propice identifiée par Statkraft pour le projet est le périmètre rouge le plus au nord sur la carte. L'autre périmètre rouge, plus au sud, toujours sur la commune de Tillières, est particulièrement contraint par la présence de faisceaux hertziens, canalisation de gaz et couloir aérien, réduisant considérablement l'espace disponible.

➲ Un potentiel de 5 éoliennes maximum



Statkraft précise que la zone d'implantation potentielle permet d'installer 5 éoliennes au maximum. Le nombre d'éoliennes retenu, dépendra des résultats des différentes études techniques et environnementales

Le Maire de Tillières-sur-Avre précise que la municipalité n'est pas décisionnaire du nombre d'éoliennes, et ajoute que des concurrents proposent à la mairie des projets rentables avec 2 éoliennes, moins hautes.

L'étude paysagère

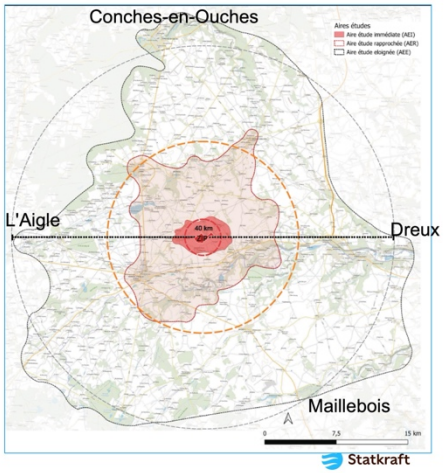
L'étude paysagère inclut 3 zones : immédiate, rapprochée et éloignée dans lesquelles les enjeux paysagers sont analysés.

Les résultats des analyses seront présentés au Comité de suivi dédié au Paysage, au printemps 2027.

Méthodologie

- Carte des aires d'études :
  - **Aire d'étude immédiate (AEI)** : englobe les espaces situés à proximité immédiate de la zone d'implantation potentielle sur une distance d'environ 1km.
  - **Aire d'étude rapprochée (AER)** : périmètre qui suit les principales lignes de force du paysage (limites de vallées, masques forestiers, lignes de crête).
  - **Aire d'étude éloignée (AEE)** : correspond aux limites réelles de la perception à grande distance. Elle garantit une analyse exhaustive des effets potentiels sur le "Grand paysage".

36



Les photomontages

Des photomontages seront réalisés à partir de points de vue se trouvant dans les différentes aires d'étude (points jaunes sur les cartes ci-après).

Statkraft est à l'écoute pour ajouter des points de vue supplémentaires si les participants en font la demande.

Les enjeux principaux

- Carte des points de vue des futurs photomontages à réaliser dans le cadre de l'étude.
- Les points de vue ont été sélectionnés selon la sensibilité locale : ce choix intègre les sujets de topographie, la patrimonialité, du tourisme et de la perception locale.





Aucune ombre de pales d'éoliennes sur les maisons

Au soleil couchant ou levant l'ombre d'une pale sur une fenêtre d'habitation peut provoquer, très occasionnellement et de manière prédictible, un effet de clignotement dans la maison. Cet effet peut être calculé et évité par la programmation de l'arrêt de l'éolienne au moment opportun pour éviter ce phénomène.

Les études écologiques (floristique et faunistique)

Méthodologie des études en cours

Prospections réalisées par un bureau d'études expert en écologie → auddicé Seine Normandie

Périodes de prospection de la **flore**

Planning d'inventaires : cartographie des habitats et inventaires floristiques

Groupe faunistique	Janv.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Flore												
Cartographie des Habitats												

Période favorable aux inventaires ;

Période de prospections pour la **faune** :

Les inventaires seront réalisés aux périodes favorables pour chaque groupe étudié :

Groupe faunistique	Janv.	Fév.	Mar.	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.
Oiseaux nicheurs												
Oiseaux migrateurs												
Oiseaux hivernants												
Chiroptères (activité)												
Chiroptères (hibernation)												
Insectes												
Reptiles												
Amphibiens												
Mammifères terrestres												

Période d'activité favorable aux inventaires ;

41 Statkraft

Méthodologie des études en cours

Ces sorties de terrain servent à identifier les espèces sur site et leur comportement → **l'état initial écologique** du site.

Ces données permettent de faire **la synthèse et la hiérarchisation des enjeux** afin d'intégrer au mieux le projet dans l'environnement.

Des mesures en fonction des impacts potentiels du projet sont mises en place selon la **démarche ERC (éviter, réduire, compenser)**.

43 Statkraft

Les premiers résultats – flore patrimoniale

Cartographie des premiers résultats des prospections flore réalisées par Auddicée



4 espèces patrimoniales : elles représentent un enjeu faible car non menacées et non protégées.

2 espèces exotiques envahissantes : rester vigilent pour limiter la prolifération.

43 Statkraft

Les premiers résultats – avifaune en nidification

Cartographie des premiers résultats des prospections avifaune réalisées par Auddicée



Total 58 espèces en nidification dont 14 patrimoniales

Repérage d'un nid de Busard Saint-Martin dans l'aire d'étude immédiate : prise de contact avec l'exploitant afin de baliser le nid et adapter la période de moisson en fonction de l'envol des jeunes (estimée la première quinzaine de juillet).

44 Statkraft

Statkraft et KDE ENERGY France travaillent avec Auddicé Seine Normandie, bureau d'études normand, expert dans les études faunistiques et floristiques. Ces écologues effectuent des passages sur le

site toute l'année depuis le printemps 2026 afin de déterminer l'état initial écologique.

➲ Premiers résultats

A noter qu'un nid de Busard Saint Martin au sol a été localisé. L'exploitation agricole concernée a été prévenue pour ne pas déranger l'espèce.

Les participants demandent des photos des espèces observées qui seront présentées au comité de suivi biodiversité en automne 2026.

Après quatre saisons de relevés, les enjeux seront synthétisés et hiérarchisés selon les différents critères, il sera alors possible de déterminer les implantations des éoliennes selon la démarche ERC (éviter, réduire, compenser) :

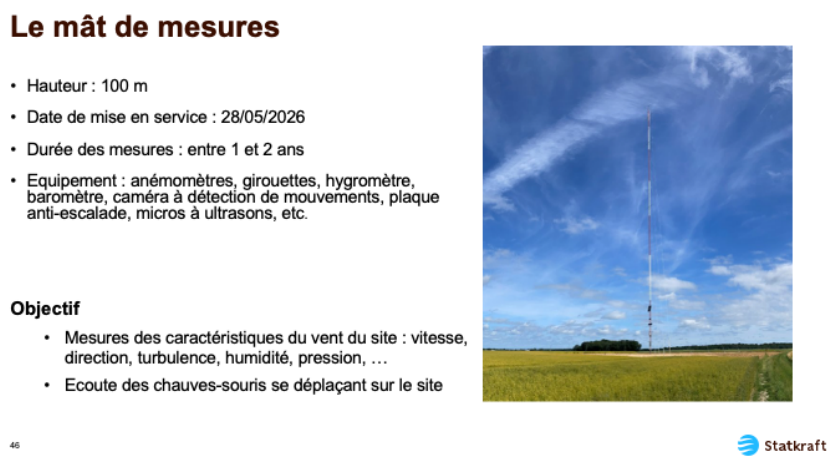
- Éviter les impacts
- Réduire les impacts qui ne peuvent être évités
- Compenser les impacts restants

➲ Des espèces invasives (flore)

Statkraft indique que deux espèces invasives ont été identifiées sur la zone d'étude : Robinier faux-accacia et Matricaire Discoïde.

Elles seront balisées pour éviter leur prolifération au moment des travaux. Il n'est pas obligatoire de les enlever. Les exploitants agricoles peuvent être prévenus de leur présence dès maintenant par les porteurs du projet.

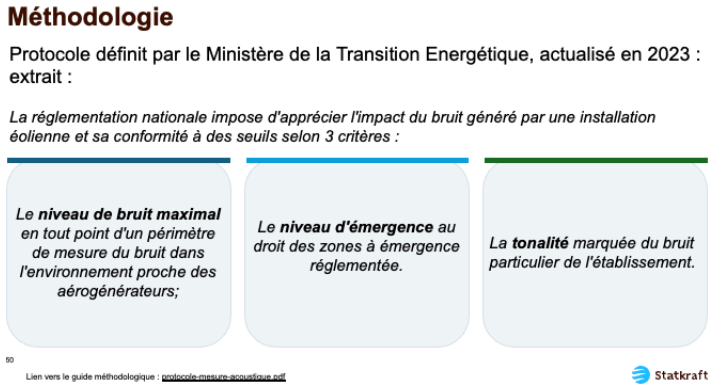
Le mât de mesures du vent et de l'activité des chauve-souris



Le mât de mesure installé depuis mai 2026 collectera des données de vent et sur l'activité des chauve-souris pendant au minimum un an.

L'Étude acoustique

Méthodologie

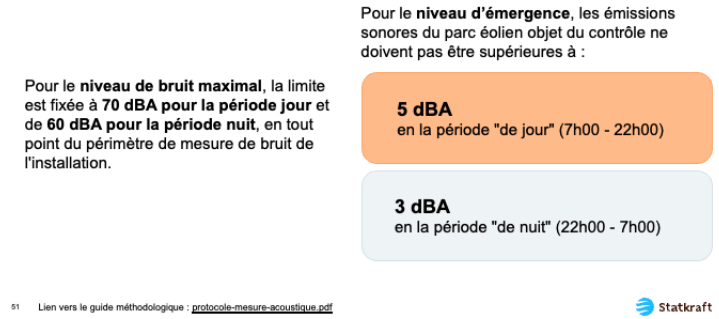


L'état initial de l'étude sera réalisé entre l'automne et l'hiver 2026-2027. Il consiste à poser des sonomètres au droit des habitations les plus proches de la zone d'étude, et les laisser mesurer le bruit pendant 15 jours à un mois.

En seconde phase, l'expert en acoustique, modélise la propagation du bruit des éoliennes dans l'environnement, afin d'assurer le respect des normes en vigueur.

Après la mise en service du parc, une étude de réception pour confirmer la conformité des résultats avec les modèles est réalisée puis transmise à l'administration.

Respect de la réglementation



En France, l'enjeu acoustique est encadré par une réglementation stricte et protectrice de l'habitat.

Dans un environnement sonore de 40 dB sans parc éolien, l'ajout du parc éolien ne doit pas amener le niveau sonore à plus de 45 dB le jour au droit des maisons.

Les éoliennes peuvent être programmées pour ralentir ou s'arrêter si nécessaire pour réduire l'impact en dessous des normes applicables.

Les retombées financières

➲ Pour les collectivités

Les recettes fiscales pour les collectivités

Les retombées fiscales des ENR pour les collectivités[1]

Estimées à plus de **2,1 Md€ en 2024,** dans un contexte de baisse d'autonomie fiscale des collectivités

- Toutes ENR confondues
- En prenant en compte, la fiscalité directe, indirecte et liées aux chaines de valeur

• **77%** des recettes fiscales **bénéficient au bloc communal**

Des recettes :

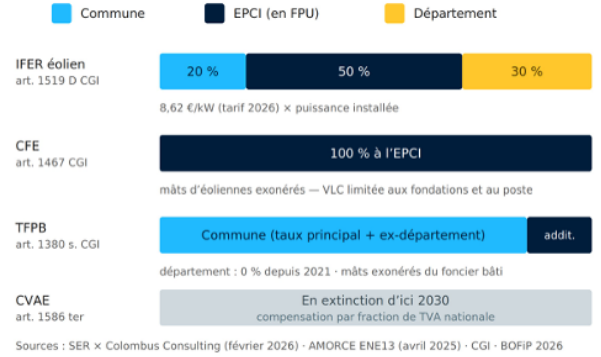
- liées à la capacité installée et au foncier des communes
- **croissantes avec la capacité installée**
- **prévisibles** et **pérennes** pour toute la durée de vie des installations
- **indépendantes de la démographie**

53 Sources :
[1] Evaluation des retombées fiscales en termes de fiscalité des ENR (Colombus Consulting février 2026)

Depuis 2019, l'essentiel de la fiscalité éolienne basée sur l'IFER revient au bloc communal (communes + intercommunalité).

Les éléments chiffrés ci-après sont donnés pour 1 MW puisque que le nombre et la puissance des éoliennes n'est pas encore connu.

Fiscalité réglementaire : IFER, CFE, TFPB



54 Statkraft

Exemple



55

Peuvent s'ajouter :

- Indemnité annuelle pour **l'utilisation des chemins communaux** (*passage de câbles, construction et maintenance du parc*)
- Poste de livraison sur parcelle communale proche de la zone d'implantation ?
- **Convention de servitude** présentée au Conseil municipale **à l'élaboration du projet définitif** avec proposition d'une indemnité annuelle

➡ délibération du Conseil municipal

Statkraft

Autres retombées économiques pour les collectivités

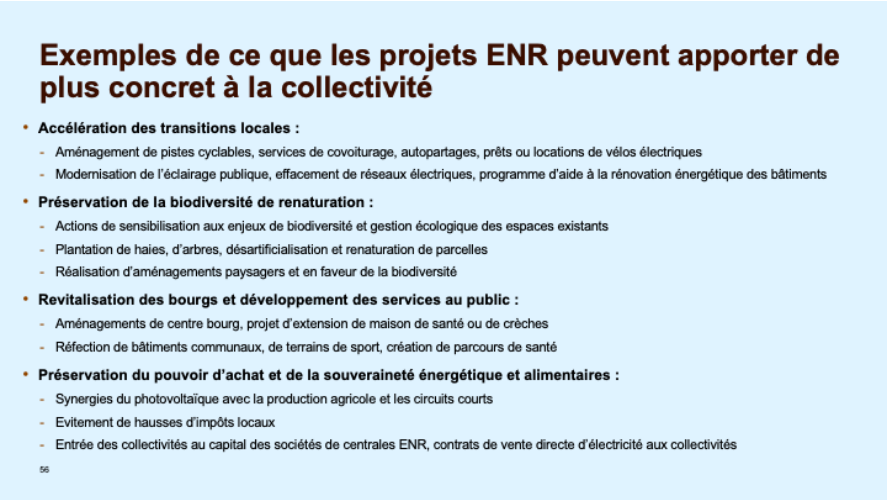
L'utilisation d'une parcelle communale pour un poste de livraison, les chemins empruntés par les engins ou l'enfouissement des câbles pourraient devenir une source de redevances pour la commune. Une indemnité annuelle sera établie lorsque les usages pour le parc éolien seront définis en lien avec la mairie. Un vote du conseil municipal devra alors avoir lieu afin de donner au maire le pouvoir de signer les différentes conventions à cet effet.

Mesures d'accompagnement pour les collectivités

KDE ENERGY France recommande de lire, le document AMORCE destiné aux élus avec un ensemble de retours d'expériences d'élus vis-à-vis de l'éolien mais aussi des panneaux photovoltaïques.

https://amorce.asso.fr/publications/guide-l-elu-et-l-eolien-enp37

Il est regretté que l'intercommunalité Normandie Sud Eure ne soit pas représentée au comité de suivi. SIEGE 27 encourage en effet les municipalités à être actives dans le projet, afin de s'assurer des retombées du projet sur le territoire.



➲ Pour les propriétaires et exploitants agricoles

Les propriétaires et les exploitants agricoles des parcelles concernées par les éoliennes percevront une indemnité (loyer annuel). Lors de la signature des promesses de bail les propriétaires sont informés que s'il n'y a pas d'éolienne sur leur parcelle, il n'y aura pas de loyer.

➲ Pour les habitants

À la suite d'une question sur les retombées économiques pour les habitants, Statkraft précise que des mesures d'accompagnement possibles sont encadrées par la réglementation et liées à la production d'énergie. Ces mesures ne sont pas directement destinées directement à des habitants mais à la collectivité.

Pas d'impact sur le prix de l'électricité pour les habitants

L'électricité sera injectée dans le réseau électrique et sera donc distribuée à tous les consommateurs. Toutefois, la mise en place d'un dispositif spécifique de tarif pour les habitants est complexe en raison de l'évolution de la réglementation à ce stade difficile à appliquer à l'éolien.

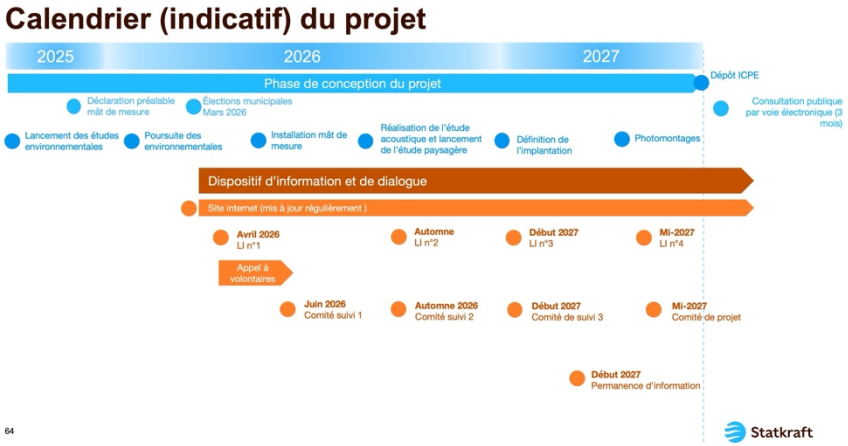
Un financement participatif ?

Statkraft explique ne pas être positionnée sur la question du financement participatif actuellement. Si la situation évolue le comité de suivi en sera informé.

Les collectivités (commune, intercommunalité, syndicat d'énergie) peuvent, elles, demander à participer au capital du projet (article L. 294-1, III bis du Code de l'énergie :

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000043212469/2021-08-25)

Le calendrier du projet



La consultation publique intervient assez tard dans le développement du projet c'est pourquoi Statkraft et KDE ENERGY France ont décidé de commencer préalablement et de façon volontaire :

- la diffusion d'informations aux habitants
- le dialogue avec les parties prenantes

Une demande des élus d'ajuster le calendrier

Il est expressément demandé à ce que les lettres d'informations soient distribuées aux habitants plusieurs semaines avant chaque comité de suivi, ce à quoi Statkraft s'engage.

Questions-réponses

➲ Performance et temps de fonctionnement des éoliennes

À la suite d'une question, Statkraft explique que les éoliennes peuvent être arrêtées pour :

- Absence de vent suffisant (ou rarement vent trop fort)
- Bridage pour la faune, la flore ou l'acoustique pour les habitations
- Maintenance des éoliennes
- Demande d'arrêt par le gestionnaire du réseau (production non nécessaire sur le réseau)

On peut avoir l'impression que les éoliennes sont souvent à l'arrêt mais cela n'est pas avéré, les bridages ou arrêts étant concentrés sur une période précise sur l'année.

Les collectivités présentes regrettent un manque de communication des exploitants de parcs une fois les éoliennes installées (informations sur les arrêts d'éoliennes, vie du parc, chiffres, pédagogie, etc.)

➲ La rentabilité du futur parc éolien

Statkraft explique que si le parc éolien ne présente pas de rentabilité il ne pourra pas être construit. Siège27 confirme que les banques ne financeront pas un projet déficitaire. Le but des études effectuées en amont du développement du projet est de déterminer la rentabilité du projet dans les conditions d'implantation les plus respectueuses de tous les enjeux.

➲ D'où viennent les éoliennes ?

Statkraft explique ne pas travailler avec les fabricants chinois d'éoliennes par engagement et privilégie les éoliennes allemandes ou danoises.

➲ La taille des éoliennes

La contrainte de l'armée limite la hauteur des éoliennes à 165 mètres de hauteur en bout de pale.

Statkraft et KDE ENERGY France expliquent que les éoliennes plus grandes sont plus puissantes grâce à un rotor de plus grand diamètre, permettant de capter davantage de vent.

Par ailleurs, il faut noter qu'une hauteur plus haute d'éolienne permet d'augmenter la garde au sol (distance entre le terrain et le point le plus bas de la pale), et ainsi de laisser davantage d'espace pour l'avifaune se déplaçant à basse altitude (entre 30 et 50 m)

L'augmentation de la puissance et de la taille des éoliennes est accompagnée d'une évolution technologique qui réduit l'impact sonore des nouvelles éoliennes et la réglementation s'applique sur l'acoustique (voir page 15).

La puissance maximum avec 5 éoliennes sera de 20 MW installés.

➲ L'impact de l'éolien sur la valeur immobilière

Une question est posée sur l'impact d'éoliennes sur l'immobilier. KDE ENERGY France explique qu'une étude faite par un bureau indépendant pour l'ADEME est accessible ici : https://librairie.ademe.fr/societe-et-politiques-publiques/5610-eoliennes-et-immobilier.html

➲ Combien de temps dure le bail de l'exploitation ?

La durée d'exploitation du parc est prévue pour 30 ans. En pratique, les éoliennes sont exploitées pendant environ 25 ans, puis une phase de renouvellement des équipements est engagée. Les éoliennes peuvent être remplacées afin de bénéficier des avancées technologiques et de répondre aux besoins de maintenance liés à leur vieillissement. C'est pourquoi les baux sont conclus pour une durée de 30 ans, afin d'intégrer cette période de renouvellement.

Conclusion

Quelia remercie les participants de leur présence et précise que le compte rendu sera envoyé par e-mail et mis en ligne sur le site web du projet.

Contact

Il est rappelé que l'équipe projet est joignable à tout moment aux coordonnées suivantes :

Léa Favresse, Statkraft :

lea.favresse@statkraft.com

Site web :

https://www.statkraft.fr/developpement-energies-renouvelables/nos-parcs-et-projets/tillieres-sur-avre

Ou flashez ce code pour accéder au site web :